

chausson

Client n° 496925

EI WEILER MICHEL
287 CHEMIN DE BOUSCAILLOU
46000 CAHORS



N°TVA:

FACTURE n° 09130644 du 28/02/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 35 28 92

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un	PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
Vos détails de règlement sont à transmettre à l'adresse mail : reglement@chausson.fr							
BON N° 15837336 DU 10/02/25 ENLEVE AG. CAHORS							
Signé par MICHEL							
174985.01	RAIL 48-3,00ML GYPSO	60	ML	0,73	43,80		
	dont Eco-Contribution				(0,60)		
174894.01	MONTANT 48/35-2,50ML GYPSO	75	ML	0,89	66,75		
	dont Eco-Contribution				(0,75)		
1118.06	IBR KRAFT 450/120-200MM R5,00	27	M2	7,11	191,97		
	dont Eco-Contribution				(1,62)		
1133.02	GR 32 PNK KRAFT 135/60-100MM R3,15	12,96	M2	8,80	114,05		
	dont Eco-Contribution				(0,91)		
BON N° 15837458 DU 12/02/25 ENLEVE AG. CAHORS							
Signé par MICHEL							
750547.01	PREGY XS PE BLEU -SEAU 15KG	1	U	26,83	26,83		
6952.02	PREGYPLAC BA13MM-250/120	30	M2	2,89	86,70		
	dont Eco-Contribution				(3,00)		
BON N° 15837495 DU 13/02/25 ENLEVE AG. CAHORS							
Signé par MICHEL							
175002.11	FOURRURE F47-3,00ML GYPSO	60	ML	0,77	46,20		
	dont Eco-Contribution				(0,60)		
175005.01	LISSE POUR FOURRURE-3,00ML GYPSO	60	ML	1,23	73,80		
	dont Eco-Contribution				(0,60)		
BON N° 15837593 DU 17/02/25 ENLEVE AG. CAHORS							
Signé par MICHEL							
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.							
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO							

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 1

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.

Siège social: CHAUSSON MATERIAUX 60 rue de Fenouillet BP 35140 Centre commercial Hexagone 31142 SAINT-ALBAN CEDEX
SAS au capital de 262787227 Euros RCS TOULOUSE 528648892 N°TVA FR83528648892 NAF 4673 A
Tél 05 61 37 37 37 Fax 05 61 70 00 08 www.chausson.fr N°ICS FR52ZZZ501825

1727 0N



Client n° 496925

EI WEILER MICHEL
287 CHEMIN DE BOUSCAILLOU
46000 CAHORS



N°TVA:

FACTURE n° 09130644 du 28/02/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 35 28 92

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
750547.01	PREGY XS PE BLEU -SEAU 15KG	1	U		26,83	26,83		
BON N° 15837910 DU 24/02/25 ENLEVE AG. CAHORS								
Signé par WEILER								
430344.01	BETON COURANT C25/30 -SAC 25KG OBRA	4	U		6,66	26,64		
	dont Eco-Contribution					(0,52)		
430342.01	MORTIER COURANT M10 -SAC 25KG OBRA	6	U		6,94	41,64		
	dont Eco-Contribution					(0,78)		
BON N° 15837930 DU 25/02/25 ENLEVE AG. CAHORS								
Signé par WEILER								
2555.01	CARREAU PF3 STANDARD 66,6/50- 50MM	0,33	M2		27,16	8,96		
	dont Eco-Contribution					(0,18)		
	FRAIS FIXES					5,00		
	Total Eco-Contribution					(9,56)		

Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO

Total H-T	T.V.A	Total T.T.C	Echéance	Règlement par	Sur votre compte
759,17	20,00% 151,83	911,00	31/03/25	L.C.R.	11206 00094 00848776653 34

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 2

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.